

GROS PÉPIN POUR LE PROGRAMME MINCEUR COMME J'AIME

COMME J'AIME vient de subir un camouflet judiciaire : comme le révèle la presse le tribunal de grande instance de Paris, statuant en référé, a condamné la société **COMME J'AIME** pour pratique commerciale trompeuse.

C'est la promesse de « semaine gratuite » qui n'a pas été appréciée par les juges. Dans la réalité, il s'agissait plus d'une opération « satisfait ou remboursé » puisque le consommateur devait commander quatre semaines de menus et retourner, à l'issue d'une semaine, et à ses frais, les produits restants.

COMME J'AIME dispose d'un délai d'un mois pour retirer cette formulation « semaine gratuite » de ses publicités écrites et audiovisuelles.

Il reste à attendre le jugement sur fond dans cette affaire initiée par l'association **CLCV**.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)